

RAPPORT D'ACTIVITÉ URPS SAGES-FEMMES

2023



SOMMAIRE

01. Mot de la Présidente

02. Rapport moral

03. Rapport d'activité

04. Perspectives 2024

INTRODUCTION



Depuis 2010, les Unions Régionales des Professionnels de Santé représentent les professionnels libéraux de leur région, et sont les interlocuteurs privilégiés des tutelles (ARS, CPAM...) pour les représenter.

Ces instances, pas toujours connues des professionnels eux-mêmes, sont pourtant des interlocuteurs privilégiés pour informer sur la réalité de terrain, qui est variable d'un territoire à l'autre. Les URPS sont financées par les cotisations URSSAF des professionnels libéraux, et peuvent bénéficier d'autres financements. Les financements sont donc variables d'une profession à l'autre, qui ne bénéficient donc pas des mêmes moyens pour leurs actions. C'est ce que pointe du doigt un récent rapport de la Cour des Comptes sur la gestion des URPS.

Pourtant, l'URPS constitue un dispositif intéressant car il propose une représentativité globale à l'échelle régionale, là où les autres dispositifs sont départementaux ou territoriaux. Le modèle des Agences Régionales de Santé qui s'appuient sur leurs délégations départementales est en miroir de ces URPS régionales qui peuvent s'appuyer sur les CPTS, réseaux et autres dispositifs de coordination.

Depuis 2020, l'URPS Sages-femmes Ile-de-France bénéficie d'un financement annuel lui permettant de mener des actions plus ambitieuses, et de salarier une chargée de mission dont les missions ont été élargies au fil des besoins.

RAPPORT MORAL



MOT DE LA PRÉSIDENTE

Depuis quelques années, des signaux faibles concernant les difficultés en ressources sages-femmes hospitalières étaient perceptibles : difficultés de recrutement et de remplacement croissantes. Au départ très locales, ces difficultés se sont ensuite étendues à l'échelles de territoires, et enfin à toute l'Ile-de-France.

Ces difficultés ont révélé le malaise des sages-femmes dans les maternités, accéléré par le courage immense dont ont fait preuve les soignants pendant la crise Covid et le contrecoup qui lui a succédé.

L'activité libérale s'impose alors comme une alternative de choix, avec des possibilités de développement des compétences et la garantie d'une activité riche et variée. L'activité libérale souffre aussi de certaines contraintes : suractivité sur des territoires en pénurie, charge administrative et morale, difficultés de communication avec les acteurs de certains territoires...

Face à cet état des lieux et aux indicateurs, la santé des femmes et la périnatalité font partie des priorités du prochain Projet Régional de Santé pour la période 2023 - 2028. Le rôle des sages-femmes y sera donc central.



RAPPORT MORAL

L'URPS sages-femmes Ile-de-France a répondu à plusieurs sollicitations au cours de l'année, dont une commission régionale périnatale sur le rapport Ville. L'URPS a alors émis ses réserves quant à ce projet qui, tout en soulevant quelques points intéressants, proposait d'accélérer la dynamique de fermeture de maternités amorcées depuis plusieurs décennies et qui n'a pas permis d'améliorer les conditions de naissance en France ; des fermetures concernant principalement des petites structures à bas risque, alors que la majorité des accouchements sont physiologiques.

01. Gestion des tensions hospitalières

L'URPS a été mobilisée auprès de l'Agence Régionale de Santé pour gérer la crise estivale dans les maternités. Elle a largement relayé les communications incitant les sages-femmes libérales à contribuer à la continuité des soins en remplissant un formulaire pour assurer des gardes dans les maternités de leur choix. L'URPS regrette cependant que certains établissements n'aient pas respecté les décrets de rémunération sur la période, attitude dissuasive pour les années à venir.

Département	Nombre de SF 2022	Nombre de SF 2023
75	7	11
77	3	3
78	2	4
91	0	1
92	1	1
93	2	3
94	1	0
95	1	3

La mobilisation en 2023 a néanmoins augmenté de 53% par rapport à 2022. Suite à cette mobilisation, l'URPS sages-femmes Ile-de-France a envoyé aux participantes un questionnaire de satisfaction et récolté 10 réponses dont les retours étaient les suivants :

53 %

d'augmentation des
sages-femmes inscrites
au renfort estival

- des difficultés pour remplir le questionnaire pour certaines sages-femmes (propositions de disponibilités pas assez précises)
- 32 gardes de renfort ont pu être réalisées
- 9 sages-femmes sur 10 étaient d'accord pour renouveler leur participation à un renfort, plutôt encourageant
- les sages-femmes interrogées ont apprécié la réactivité de l'ARS et de l'URPS vis-à-vis de leurs problématiques
- les démarches étaient simplifiées lorsque la démarche de contact était initiée par l'établissement et non par la sage-femme

02. Les postes partagés ville-hôpital

L'ensemble de ces données a été transmis à l'Agence Régionale de Santé lors d'un retour d'expérience à la rentrée 2023. Dans cette dynamique, l'ARS et l'URPS ont collaboré au lancement des postes partagés ville-hôpital, un dispositif visant à verser une prime annuelle allant de 7000 à 10000 euros par an pendant deux ans aux sages-femmes installées depuis plus de 2 ans en libéral qui accepteraient de consacrer 60% de leur activité à une maternité. L'appel à candidature des postes partagés a été lancé en Octobre 2023.

10
membres

Concernant l'organisation de l'URPS sages-femmes Ile-de-France compte 10 membres désignées par les syndicats, dont 7 membres ONSSF et 3 membres UNSSF.

En 2023, le bureau a été remanié, avec l'élection à la Présidence de Lise El Omari, l'entrée au bureau d'Ornella Ferrari en qualité de secrétaire adjointe. Charlotte Gauthier et Marie-Hélène Nicquevert conservent leurs fonctions respectives de secrétaire et trésorière. Camille Coursier et Chloé Fillon assurent la fonction de vice-présidentes.

La composition du Conseil d'Administration reste inchangée.

03. Concertations avec l'ARS

L'URPS sages-femmes a également été sollicitée pour d'autres dossier : copil HAD, conception du Projet Régional de Santé, comité régional ONDPS, élaboration du plan d'action PAPRAPS...

Lors du copil HAD, l'URPS sages-femmes Ile-de-France a insisté sur l'importance du respect des critères d'HAD, et encouragé une réflexion concernant ces critères en périnatalité.

Les axes du Projet Régional de Santé concernent directement les sages-femmes : agir sur tous les déterminants de la santé périnatale, promouvoir la santé des enfants, promouvoir la santé sexuelle, renforcer la stratégie vaccinale régionale, améliorer les parcours de périnatalité, développer une politique de promotion de la santé mentale...

04. La grande enquête à destination des sages-femmes

La question de la représentativité est au coeur des préoccupations de l'URPS sages-femmes Ile-de-France. En 2023, une enquête inédite a été réalisée auprès des quelques 1200 sages-femmes libérales d'Ile-de-France afin de témoigner de leur réalité dans leurs cabinets.

Sur 1203 questionnaires envoyés, 380 sages-femmes libérales franciliennes ont répondu. Une mobilisation saluée, qui nous a permis de présenter les résultats de cette enquête à nos partenaires, dont l'ARS, mais également à la Ministre de l'époque Agnès Firmin Le Bodo. Les résultats de cette enquête ont été relayés aux sages-femmes libérales d'Ile-de-France.

L'URPS sages-femmes Ile-de-France a souligné :

- le manque d'aide administrative et la charge des tâches de gestion du cabinet pour la plupart des sages-femmes libérales
- l'intérêt des sages-femmes pour une activité mixte et d'autres formes d'accompagnement de la naissance (plateau technique, maisons de naissance, accouchement à domicile)
- les freins à l'activité en maternité par les sages-femmes libérales d'Ile-de-France

RAPPORT D'ACTIVITÉ



L'URPS sages-femmes Ile-de-France s'engage pour la qualité des soins et a collaboré avec la STARAQS sur l'organisation de webinaires à destination des sages-femmes sur la déclaration des événements indésirables

Coordonnées :

STARAQS
10 rue de l'Isly, 75008 PARIS
Tel : 01 40 07 12 40
contact@staraqs.com

La STARAQS est la Structure d'Appui Régionale à la Qualité des soins et à la sécurité des patients, un des dispositifs prévus par le Programme National pour la Sécurité du Patient

FOCUS SUR LES CPTS

L'URPS s'engage depuis trois ans pour l'intégration des sages-femmes dans les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé instaurées en 2016 par la loi de modernisation de notre système de santé.

Cet engagement s'est fait en plusieurs temps au travers d'une thématique abordée et développée chaque année notamment au travers de webinaires.

2021

Qu'est-ce qu'une CPTS ?

- Les CPTS de votre département
- Organisation d'une soirée sur les CPTS en Décembre 2021

2022

CPTS : retour d'expérience

- Exemple de projets développés au sein des CPTS
- Cartographie et mise à jour régulière des projets de CPTS

2023

Projets de périnatalité et santé de la femme

- Exemples concrets de projets déployés sur les territoires
- Série de webinaires territoriaux

Département	Date de réunion	Intervenants
Paris	10 Mai 2023	<ul style="list-style-type: none"> • CPTS du 8ème arrondissement : Myriam Sarah Hassani, coordinatrice • CPTS du 10ème arrondissement : Lily Vergier, coordinatrice • CPTS du 18ème arrondissement : Aline Bernard, coordinatrice • CPTS du 12ème arrondissement : Luna Lopes, coordinatrice
Yvelines - Val d'Oise	20 Avril 2023	<ul style="list-style-type: none"> • CPTS Val d'Oise Centre : Muriel Londres, coordinatrice et Selma Tebti, sage-femme libérale référente • CPTS Seine et Forêt : Philippine Burgelin, coordinatrice et Nadia Héril, référente périnatalité • CPTS Val de Seine : Audrey Loir, coordinatrice • CPTS Est Val d'Oise : Béatrice M'BARK, coordinatrice
Val de Marne	26 Mai 2023	<ul style="list-style-type: none"> • CPTS Autour du Bois : Suzy Ferron, chargée de mission • CPTS Champigny-sur-Marne : Ludmila Ruster, coordinatrice • CPTS UBM : Dr Bernard Elghozi, président • CPTS OCTAV : Dr André Tardieu, président • CPTS Autour du patient : Elsa Brevet, coordinatrice
Hauts-de-Seine	12 Avril 2023	<ul style="list-style-type: none"> • CPTS Rueil-Malmaison : Sandrine Paris, coordinatrice • CPTS de Suresnes : Florence Sachot, coordinatrice • CPTS des Hauts-de-Bièvre : Ikram Baydhoun, coordinatrice de la CPTS et Tiphaine Farigoule, infirmière libérale membre du bureau de la CPTS • CPTS de Meudon : Anne Tourjansky, sage-femme libérale référente

Seine-et-Marne / Seine-Saint-Denis	21 Avril 2023	<ul style="list-style-type: none"> • CPTS Melun Val de Seine : Julie-Grâce Mouandza, coordinatrice • CPTS BLLR : Eva Vidales, coordinatrice • CPTS Marne Plaisance : Hajare Loumim, coordinatrice et Corinne Dominguez, membre du bureau • CPTS Aulnay-sous-Bois : Valérie Trolet, membre de la CPTS
Essonne	26 Juin 2023	<ul style="list-style-type: none"> • INTERCPTS 91 : Anne-Sophie Destombes, directrice adjointe • CPTS HYGIE : Claire Mollereau, coordinatrice • CPTS Cœur Santé Orge Yvette : Anne Toraille, coordinatrice

05. Résultat et évaluation des conférences départementales

115 sages-femmes libérales ont participé aux visioconférences départementales 2023 contre 167 en 2021 et 76 en 2022.

Au vu des informations et des données récoltées, l'URPS SF IDF peut interpréter la variation de la mobilisation entre 2021 et 2023. Beaucoup de sages-femmes libérales méconnaissaient le sujet des CPTS en 2021. Elles ont participé à la première session de réunion pour avoir des informations globales sur le sujet.

En 2022, les sages-femmes ont manifesté leurs craintes sur la charge de travail induite par les CPTS mais aussi leurs interrogations sur l'intérêt à s'investir au sein des CPTS étant donnée la place minimale accordée aux projets de périnatalité et santé de la femme dans les projets de santé des CPTS.

Ces craintes et questionnements sont des pistes pour expliquer la faible mobilisation en 2022. En 2023, la mobilisation a été plus importante compte tenu du fait que l'URPS SF IDF a choisi de recentrer le sujet sur la périnatalité et la santé de la femme au sein des CPTS afin de répondre à leurs attentes : découvrir quel type d'action peut être mise en place sur ces volets au sein des CPTS et quel rôle elles peuvent jouer dans la réussite de ces actions.

Dpt	2021		2022		2023		Evolution 2021 - 2023
	Nbre SFL	Nbre SFL adhérentes CPTS	Nbre SFL	Nbre SFL adhérentes CPTS	Nbre SFL	Nbre SFL adhérentes CPTS	
75	295	12 (4%)	300	31 (10%)	297	49 (16,5%)	+ 12,5%
77	127	2 (1,6%)	129	14 (10,8%)	136	27 (19,8%)	+ 18,2%
78	172	25 (14,5%)	176	40 (22,7%)	179	66 (36,9%)	+ 22,4%
91	134	30 (22,4%)	136	61 (44,8%)	136	65 (47,8%)	+ 25,4%
92	189	6 (3,2%)	191	22 (11,5%)	198	27 (13,6%)	+ 10,4%
93	150	4 (2,7%)	153	19 (12,4%)	148	24 (16,2%)	+ 13,5%
94	120	10 (8,3%)	121	19 (15,7%)	122	43 (35,2%)	+ 26,9%
95	120	2 (1,7%)	121	8 (6,6%)	126	11 (8,7%)	7%

Après chaque visioconférence, la chargée de mission de coordination de l'URPS SF IDF a diffusé par mail les informations présentées à l'ensemble des sages-femmes libérales des territoires concernés, qu'elles aient participé ou non à la réunion afin que chacune d'entre elles puisse disposer des informations utiles à leurs pratiques et revenir vers l'URPS SF IDF en cas de question ou besoin spécifique.

Au 1er juin 2023, on comptabilise 312 sages-femmes libérales adhérentes à une ou plusieurs CPTS d'Ile-de-France, soit 23,2% de sages-femmes libérales d'Ile-de-France contre 7% en 2021.

Sans compter qu'en 2023, 157 sages-femmes libérales se sont déclarées intéressées par les CPTS et ont été mises en relation avec la ou les CPTS de leur territoire d'exercice.

En parallèle, l'Ile-de-France recensait, en 2023, 119 projets de CPTS à différents stades d'avancement. Parmi eux, plus de 65% comptent des sages-femmes libérales adhérentes. Grâce à leurs implications au sein de ces CPTS, 84 actions sur le volet de la périnatalité et/ou santé de la femme sont ou vont être mis en place (contre 58 en juin 2022).

Notre chargée de mission de coordination a maintenu un contact régulier avec les sages-femmes libérales d'Ile-de-France déjà adhérentes à une CPTS ou faisant partie de l'initiative de montage de projet d'une CPTS. Ce lien constant avec ces professionnels de santé a permis d'en savoir plus sur les CPTS en question, de connaître le rôle et l'implication de chaque sage-femme libérale mais aussi d'avoir des retours d'expérience concrets.

Cette démarche a amené notre chargée de mission de coordination à soutenir et accompagner des sages-femmes libérales bloquées dans le processus de création d'une CPTS ou encore des sages-femmes libérales isolées en manque de ressources et de moyens physiques. Ainsi, elle a pu leur transmettre de nombreux éclairages, documents et les mettre en relation avec les interlocuteurs dédiés.

En parallèle, l'Ile-de-France recensait, en 2023, 119 projets de CPTS à différents stades d'avancement. Parmi eux, plus de 65% comptent des sages-femmes libérales adhérentes. Grâce à leurs implications au sein de ces CPTS, 84 actions sur le volet de la périnatalité et/ou santé de la femme sont ou vont être mis en place (contre 58 en juin 2022). Notre chargée de mission de coordination a maintenu un contact régulier avec les sages-femmes libérales d'Ile-de-France déjà adhérentes à une CPTS ou faisant partie de l'initiative de montage de projet d'une CPTS. Ce lien constant avec ces professionnels de santé a permis d'en savoir plus sur les CPTS en question, de connaître le rôle et l'implication de chaque sage-femme libérale mais aussi d'avoir des retours d'expérience concrets. Cette démarche a amené notre chargée de mission de coordination à soutenir et accompagner des sages-femmes libérales bloquées dans le processus de création d'une CPTS ou encore des sages-femmes libérales isolées en manque de ressources et de moyens physiques. Ainsi, elle a pu leur transmettre de nombreux éclairages, documents et les mettre en relation avec les interlocuteurs dédiés.



L'URPS sages-femmes Ile-de-France s'engage pour améliorer aux côtés de ses partenaires la qualité du lien ville-hôpital, afin de garantir la meilleure prise en charge possible aux patientes et familles

L'URPS sages-femmes Ile-de-France a entrepris un travail de réseau et de mise en relation avec les différents acteurs tout au long de l'année 2023

UN WEBINAIRE RÉGIONAL

En mai 2022, l'URPS SF IDF a diffusé une enquête (annexe 3) auprès des sages-femmes libérales d'Ile-de-France afin de faire un état des lieux de la qualité du lien ville-hôpital sur leurs territoires d'exercice. L'URPS a ensuite pris contact avec l'ensemble des réseaux de périnatalité d'Ile-de-France afin de partager les résultats de cette enquête.

Une action commune a émergé afin d'enclencher un travail de fond sur cette thématique. L'URPS SF IDF et les réseaux de périnatalité d'Ile-de-France ont collectivement élaboré un webinaire régional : « Comment améliorer la coordination des maternités ? Articulation Ville-Hôpital ».

Ce webinaire avait pour programme : la présentation du rôle et des missions de l'URPS SF IDF ainsi que des réseaux de périnatalité d'Ile-de-France, la présentation des résultats de l'enquête lien "Ville-Hôpital" de l'URPS SF IDF, suivi de trois présentations :

1

« La CPAM : un partenaire du parcours périnatal »

- par Mme N. CENET, référente coordonnatrice du lien ville/hôpital et parcours de soins de la CPAM 95

2

« Le dispositif LEA de la maternité de Montreuil »

- par Mme A. CHASSELINE, sage-femme du dispositif, et Mme E. WARDZALA, sage-femme coordinatrice de la maternité de Montreuil.

3

« Le lien Ville-Hôpital à la maternité Necker »

- par Mme C. ROZETTE, sage-femme coordinatrice des consultations, et C. HONORÉ, sage-femme coordinatrice des hospitalisations de la maternité Necker.

Ce webinaire régional était destiné aux sages-femmes (libérales, hospitalières, territoriales, PMI), à l'association des sages-femmes coordinatrices, aux maternités d'Ile-de-France, aux adhérents des réseaux de périnatalité d'Ile-de-France, mais aussi aux référents CPAM d'Ile-de-France.

Il a été dupliqué sur deux dates (les 06 et 12 décembre 2022 de 12h30 à 14h) afin qu'un maximum de professionnels puisse y participer.

En définitif, nous avons comptabilisé 56 participants pour 67 inscriptions pour la première date et 59 participants pour 92 inscriptions pour la seconde, soit un total de 115 participants. L'URPS SF IDF a publié sur son site internet la présentation diffusée ainsi que le replay du webinaire.

A la suite de cet évènement, l'URPS SF IDF et les réseaux de périnatalité d'Ile-de-France ont manifesté le souhait de poursuivre un travail commun sur cette thématique ainsi que sur d'autres en lien avec leurs actions communes.

ACTIONS DÉPARTEMENTALES

Suite au webinaire « Comment améliorer la coordination des sorties de maternité ? » de décembre 2022, proposé par l'URPS SF IDF en partenariat avec les réseaux de périnatalité d'Ile-de-France, l'URPS SF IDF a enclenché un travail départemental sur cette thématique.

Elle a décidé d'agir par étape en se concentrant dans un premier temps sur les départements qui comptabilisent un taux de suivi par une sage-femme libérale à la sortie de maternité inférieur à 60% en 2021 d'après sur les chiffres transmis par les délégations départementales de l'Assurance Maladie.

Les départements concernés par cette première intention sont le Val-de-Marne, les Yvelines, le Val d'Oise et la Seine-Saint-Denis qui comptabilisent respectivement un taux de 59,9%, 57%, 50,2% et 48,9% comparativement à Paris (61,6%), aux Hauts-de-Seine (66,9%), à la Seine-et-Marne (73,8%) et à l'Essonne (80,7%).

Dans un souci de mener des actions adaptées qui répondent aux besoins spécifiques recensés tout en portant la voix des sages-femmes libérales auprès des différentes instances, l'URPS SF IDF a décidé de réaliser des enquêtes départementales auprès des sages-femmes libérales des départements concernés.

Avant d'enclencher toute action, la chargée de mission a pris en considération le fonctionnement et les actions en cours de chaque réseau de périnatalité départemental ainsi que la dynamique du territoire et des acteurs mobilisés sur cette problématique.

93

Fin mai 2023, l'URPS SF IDF a pris contact avec le réseau de périnatalité du territoire afin d'enclencher un travail commun sur la qualité du lien ville-hôpital et la problématique des sorties de maternité.

L'URPS SF IDF a pris contact avec le réseau de périnatalité afin d'être mis en relation avec les maternités du Val-de-Marne. Cette prise de contact a permis à la chargée de mission de coordination de connaître leur point de vue, leur mobilisation et leur mode de fonctionnement en ce qui concerne la question des sorties de maternité. Par la suite, la chargée de mission a élaboré et diffusé une enquête à destination des sages-femmes libérales sur la qualité du lien ville-hôpital par maternité.

Ces données ont été analysées (annexe 4) et vont être partagées avec le réseau de périnatalité qui de son côté mène une série de réunions par secteur de maternité entre cadre de maternité, CPTS du territoire et PMI afin d'évaluer les leviers d'action des acteurs du territoire pour améliorer le parcours de périnatalité et les sorties de maternité.

94

95

Suite au webinaire mené en collaboration sur la question du lien ville-hôpital, le réseau de périnatalité du Val d'Oise nous a recontacté ainsi que tous les acteurs du territoire concernés par les sorties de maternité pour travailler sur cette problématique. Ainsi, les établissements de santé, le Conseil Départemental de l'Ordre et l'Association Valdoisienne des Sages-Femmes Libérales ont accepté de participer à ce projet commun.

De fait, ensemble, nous avons élaboré deux enquêtes : l'une à destination des sages-femmes libérales, l'autre à destination des maternités. Celles-ci ont permis d'obtenir un état des lieux complet de la qualité du lien ville-hôpital en périnatalité par bassin d'activité sur lequel s'appuyer pour proposer des soirées aux maternités et aux sages-femmes autour du thème « Comment travailler ensemble pour sécuriser le parcours périnatal de la femme et de son nouveau-né, dans la globalité ? ». Deux premières dates ont pu être fixées : le 23 mai 2023 sur le secteur de Pontoise et le 22 juin 2023 sur le secteur d'Eaubonne.

La réunion du 23 mai 2023 a été une réussite et a permis de constater l'importance du travail mené en amont pour proposer ce type de rencontre. Etant dans une écoute réciproque, l'équipe de Pontoise a assumé les écueils de la maternité avec humilité et courage, tout en étant consciente des axes de progression et des limites (ressources humaines, temps, informatique, direction...). De même, la vingtaine de sages-femmes présentes ont pu remonter leurs difficultés avec calme et bienveillance. Le 30 mai 2023, un questionnaire de satisfaction a été envoyé à l'ensemble des participants. Un point pourra être fait sur l'avancement des échanges et de la situation sur ce secteur après la période estivale.

Ayant connaissance des actions menées par l'URPS SF IDF sur la thématique des CPTS et du lien ville-hôpital, la délégation départementale de l'Assurance Maladie des Yvelines a pris contact avec l'URPS SF IDF. Une première rencontre a eu lieu mi-mai 2023 afin de voir comment nous pouvons travailler ensemble sur la problématique des sorties de maternité. L'URPS SF IDF a souligné l'importance de travailler en collaboration avec le réseau de périnatalité du département (MYPA) sur ce projet commun.

Le 25 mai 2023, une réunion tripartite entre l'Assurance Maladie, le réseau MYPA et l'URPS SF IDF a permis de cadrer les actions à mener. Dans un premier temps, un questionnaire va être diffusé aux maternités et aux sages-femmes afin d'établir un état lieux. Celui-ci permettra d'élaborer un webinaire départemental dans le courant du mois d'octobre 2023. Cet évènement sera l'occasion d'enclencher une réflexion sur une session de réunion en présentiel par bassin d'activité.

78

PERSPECTIVES

2024



CAP SUR LE PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ 2023-2028

Le Projet Régional de Santé (PRS) a été publié le 31 Octobre 2023 et adopté en Novembre par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le Projet Régional de Santé inclut le Schéma régional de santé qui se décline en six axes qui définissent la priorité en matière de santé pour les franciliens. Les priorités de ce Schéma intègrent largement le champs de compétences des sages-femmes.

Axe 1

Fiche 1.3 : promouvoir la santé des enfants

Fiche 1.5 : promouvoir la santé des femmes

Fiche 1.6 : Développer une politique de promotion de la santé mentale

Fiche 1.7 : promouvoir la santé sexuelle

Fiche 1.8 : renforcer la stratégie vaccinale régionale

Fiche 1.11 : lutter contre les conduites addictives

Axe 2

Fiche 2.7 : mieux structurer les prises en charge en santé mentale

Fiche 2.8 : améliorer les parcours de périnatalité

Fiche 2.13 : Renforcer les filières de prise en charge de l'endométriose

L'URPS sages-femmes sera donc mobilisée sur ces cinq années pour construire les réponses à ces enjeux aux côtés de ses partenaires et surtout des sages-femmes libérales franciliennes qui sont un maillon essentiel dans la poursuite de ces objectifs.

L'URPS sages-femmes continuera donc de promouvoir auprès des sages-femmes les CPTS comme un outil doté de moyens permettant la mise en oeuvre de projets territoriaux, dans une logique organisationnelle parallèle au fonctionnement à l'acte dans les cabinets médicaux. En effet, la dimension de coordination des acteurs à l'échelle d'un territoire est devenue prioritaire pour améliorer les parcours et l'accès aux soins. L'URPS sages-femmes mènera donc en 2024 une enquête à destination des sages-femmes libérales d'une part, des CPTS d'autre part, afin d'identifier les freins à l'implication des sages-femmes dans les CPTS, et les leviers pour les lever.

Toujours dans une logique de coordination et d'amélioration des parcours, l'URPS s'est portée volontaire pour participer à l'accompagnement des projets des maternités franciliennes ayant répondu aux deux appels à projet de l'ARS sur les parcours en période périnatale, portant notamment sur les sorties précoces et ultra-précoces, et l'accompagnement des femmes vulnérables. L'URPS sages-femmes sera présente à chaque étape afin de porter la voix des sages-femmes libérales, et partager la réalité de la prise en charge pré et post-natale. L'URPS sages-femmes insiste notamment sur l'importance de généraliser l'accès à une sage-femme référente en anté-natal, afin d'améliorer la prise en charge post-natale, mais également la nécessité d'une harmonisation des outils de coordination utilisés par les établissements.

Cet engagement s'effectue parallèlement à la poursuite des travaux sur le lien ville-hôpital déjà engagés sur la Seine Saint-Denis, le Val de Marne, le Val d'Oise, les Yvelines, qui serviront de pilotes pour de nouvelles actions sur les territoires des Hauts-de-Seine, de l'Essonne, de la Seine-et-Marne et de Paris.

L'URPS sages-femmes poursuivra également ses travaux en matière de qualité avec un nouveau webinaire de sensibilisation à destination des sages-femmes en partenariat avec la STARAQS et les réseaux de périnatalité, portant sur l'analyse d'un événement indésirable survenu dans le parcours du dépistage néonatal.

L'URPS sages-femmes souhaite également renforcer ses liens avec ses partenaires, en particulier les autres URPS via l'Association Inter-URPS Francilienne, avec notamment la poursuite des travaux sur la prévention et l'accompagnement des violences faites aux professionnels de santé qui doivent être une priorité. Egalement, l'URPS souhaite s'associer à l'URPS médecins pour renforcer les liens entre ces deux professions complémentaires afin d'améliorer leur collaboration au service des usagers.

La collaboration, la prévention et l'innovation dans les parcours seront au coeur de nos préoccupations pour l'année 2024.